Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260303-20260213-DE

République Française
Commune de Berric

Département du Morbihan

20260213

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03/03/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	13	16

Vote
A l'unanimité
Pour : 16
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture du Morbihan
Le : 06/03/2026
Et Publication du : 06/03/2026

L'an 2026, le 3 Mars à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de Berric s'est réuni en mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur GRIGNON Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 19/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 20/02/2026.

Présents : M. GRIGNON Michel, Maire, M. DESBAN Jean-François, Mme MOREL Patricia, M. GRIJOL François, Mme JUBIN Sophie, Mme COUSSEMACQ Mathilde, Mme BRULE Delphine, Mme FRAGNAUD Hélène, Mme CAREIL Larissa, M. TAVERNIER Jean-Sébastien, M. LE PIRONNEC Gilles, M. LUHERNE Vincent, Mme JOSSET Carole

Excusé(s) ayant donné procuration : M. MEZZOUG Adil à M. DESBAN Jean-François, Mme LEMOINE Stéphanie à M. GRIGNON Michel, Mme LE MONNIER Solène à Mme MOREL Patricia
Absent(s) : M. SOUCHET Frédéric, M. DANIELO Philippe, M. TROLEZ Ronan
A été nommé(e) secrétaire : Mme BRULE Delphine

2026-02-13 – Questembert communauté : appel à contribution financière en faveur des actions culturelles

La conseillère déléguée à la culture rappelle au Conseil municipal qu'une convention d'objectifs et de moyens relative à la politique culturelle et son volet éducation artistique et territoire a été signée avec Questembert Communauté en 2025.

La collectivité et les communes ont pu par cette convention consolider les compétences partagées autour d'un programme d'actions prioritaires pour :
- porter une attention spécifique aux enfants et aux jeunes avec l'objectif de développer les parcours d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire,
- de porter également une attention spécifique aux habitants des communes rurales et éloignés des équipements culturels avec pour objectif de renforcer la circulation des publics sur le territoire.

Les actions suivantes ont été priorisées :
Les festivals de territoire : Festi'mômes et la petite tournée (Bi-annuel, tournée en collèges, lycées), le salon du livre jeunesse de Questembert et l'offre à destination des scolaires avec le chèque livre, les séances auteur et l'offre spectacle vivant à l'Asphodèle de la maternelle au CM2.

Pour faire suite au débat d'orientation budgétaire en Conseil communautaire, il sera proposé de renouveler ce partenariat pour 2026 avec une participation des communes à hauteur de 2€/habitant. Le montant de la contribution financière s'élève à 4 316€ pour Berric.

Envoyé en préfecture le 06/03/2026
Reçu en préfecture le 06/03/2026
Publié le
ID : 056-215600156-20260303-20260213-DE

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :
- d'adopter la contribution demandée pour financer les actions culturelles communautaires relevant de la compétence partagée à hauteur de 2€ par habitant et de donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document pour solliciter cet appel à contribution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/03/2026
Le Maire
Michel GRIGNON

